

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Saunas

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les berges du Rhône constituent l'un des joyaux naturels de Vernier. Afin de renforcer leur attractivité et d'offrir à la population un espace de détente accessible, cette motion propose l'installation de saunas éphémères, sur réservation, inspirés des modèles déjà présents dans le canton. L'objectif est de créer une offre de bien-être locale, durable et saisonnière, permettant aux habitants de profiter d'un moment de relaxation dans un cadre naturel exceptionnel.

La pratique du sauna, associée à la baignade hivernale, connaît un essor remarquable en Suisse romande. Les installations temporaires d'Hermance, de Genève-Plage ou de la Pointe de la Jonction affichent régulièrement complet. Cette tendance s'explique par :

- les bienfaits scientifiquement reconnus du sauna (amélioration de la circulation, réduction du stress, stimulation immunitaire)
- l'attrait croissant pour les activités de plein air et les expériences bien-être
- la volonté des communes de proposer des offres saisonnières attractives, peu coûteuses et respectueuses de l'environnement

L'installation de saunas tonneaux autonomes, chauffés par les utilisateurs, accessibles sur réservation pour des sessions de 2 heures (maximum 6 personnes), ouverts de 9h à 21h pourrait être envisagée, tel que proposé à Hermance.

Ces installations seraient :

- éphémères, démontables et sans impact durable sur les berges
- écologiques, grâce à un chauffage au bois contrôlé
- sécurisées, avec gestion professionnelle de la logistique et de l'entretien
- inclusives, accessibles à tous les habitants à un tarif raisonnable

Cette motion propose :

- de faire appel à une société spécialisée dans la location et l'exploitation de saunas tonneaux
- de définir des espaces adaptés sur les berges du Rhône pour accueillir ces installations.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier
invite le Conseil administratif :

1. à définir le nombre de saunas à installer sur le territoire communal
2. à identifier les emplacements adéquats sur les berges du Rhône
3. à mandater une société active dans ce domaine pour l'installation, la gestion logistique, la sécurité et l'entretien des saunas

Barbara LANZILAO,
Magdalena SOWINSKA,
Cédric BRINER et Pierre BLEIKER
Conseillers municipaux

Vernier, le 16 mai 2026